

Règlement intérieur de l'établissement

Auto -École Raguno, 59 Faubourg Sainte Blanche 82200 Moissac

Tarifs et réglementation :

- Toutes les prestations sont affichées à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement, les tarifs sont valables jusqu'à la fin de l'année en cours.
- Seuls les candidats inscrits sont admis en cours (code et conduite)
Dès votre inscription, votre formation théorique peut être commencée. Les heures de conduite vous ont été données par l'auto-école.
- Votre formation pratique peut commencer dès que votre dossier est complet et enregistré en préfecture.
- Le jour de votre examen, code ou conduite vous devez vous présenter à l'examineur avec votre pièce d'identité.
- L'évaluation se fait sur simulateur. Les cours de code se font sur votre téléphone et les questions sont diffusées sur téléviseur. Les leçons pratiques sur des véhicules C 3 Citroën.
Toutes leçons non décommandées 48 heures à l'avance seront considérées comme dues. (Sauf sur présentation d'un certificat médical)
- Votre planning de conduite sera établi à l'avance mais ne sera certainement pas définitif. La préfecture nous attribue les places de permis au dernier moment. De ce fait notre planning doit être réorganisé à nouveau afin de former les élèves qui passent le permis en priorités (PENSEZ BIEN QUE CE SERA UN JOUR VOTRE TOUR D'ÊTRE PRIORITAIRE AUSSI, DONC MERCI D'ÊTRE COMPREHENSIFS)

Formation théorique et pratique :

- Une leçon de conduite a une durée effective de 50 minutes. 5 minutes sont requises pour prendre l'élève et le positionner au poste de conduite. Les cinq autres sont pour terminer la leçon et tenir à jour le suivi de formation de l'élève au bureau de l'auto-école
- La tenue vestimentaire doit être adaptée à la conduite : chaussures adaptées (pas de tong ou talon), pas de blouson au poste de conduite.
- En cas d'annulation d'examen par les services de la préfecture, l'établissement ne pourra en aucun cas être tenu responsable. Il ne pourra être demandé à l'auto-école aucune compensation que ce soit.
- En cas d'annulation d'examen par l'élève, l'auto-école sera dans l'obligation de facturer la présentation à l'examen.
- Le règlement des leçons de conduite s'effectuera toutes les 5 à 6 leçons.
- Le règlement non honoré des factures à la date d'échéance, entraînera l'arrêt de la formation et la non présentation aux examens théorique et pratique. Pour l'examen le compte de l'élève doit être soldé

Hygiène, sécurité et comportement :

- Tout comportement menaçant, agressif, envers le personnel de l'auto-école, ainsi qu'envers les élèves en formation, pourra entraîner la résiliation du contrat de formation, une fois toutes les prestations payées.
- Afin de respecter le bon déroulement des leçons enseignées au sein de l'auto-école, tout comportement bruyant susceptible de perturber le cours fera l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive de l'élève.
- L'usage du téléphone portable, ainsi que manger, boire ou fumer sont strictement interdits dans la salle du code ou dans les véhicules auto-école.
L'élève s'engage à ne pas provoquer de dégradation au sein des locaux et de respecter le matériel mis à disposition pour le bon déroulement de la formation
-Notre établissement est ouvert de 8h à 12h et de 14h à 19h de lundi au vendredi et samedi de 10h à 15h
- L'établissement est aux normes handicapées et donc adapté à toutes personnes à mobilité réduite.
- En cas d'incendie, faire évacuer les personnes présentes dans les locaux, utiliser l'extincteur (à l'accueil), téléphoner au centre de secours 18 ou 112 à partir d'un téléphone portable

Le personnel de l'établissement est heureux de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation

Signature élève :